

NOS CONDITIONS GENERALES

1. Inscription, confirmation, paiement :

1.1.

Les réservations écrites, téléphoniques, par internet ou directement à nos bureaux impliquent votre adhésion aux conditions générales.

1.2.

Lorsque le déclarant inscrit d'autres participants au voyage, il répond de leurs obligations contractuelles (en particulier le paiement du prix du voyage) à l'égal des siennes et engage sa responsabilité.

1.3.

Nos prestations découlent de la description du voyage dans le catalogue principal. Les souhaits particuliers ne deviennent un élément du contrat que s'ils ont été confirmés par écrit et sans réserve par le bureau de réservation.

1.4.

A la réception de notre confirmation-facture, le paiement de la facture doit-être payé avant le voyage.

1.5.

Les documents de voyage sont envoyés 8 jours avant le départ.

Votre acompte ou votre paiement tiennent lieu de réservation définitive et doivent être réglés selon le point 1.4.

S'ils ne nous parviennent pas dans les délais, nous sommes en droit d'exiger des frais d'annulations conformément au chiffre 3 et ne garantissons plus les places attribuées lors de l'inscription.

2. Ne sont pas inclus dans nos prix :

Les boissons (sauf indications contraires), les repas avec la mention « non compris », les activités libres ou facultatives.

L'assurance annulation et SOS rapatriement obligatoires.

3. Annulation de voyage et frais de dossier :

Lors de l'annulation d'un voyage (même dans le cas d'une réservation par téléphone ou par internet), nous exigeons une lettre recommandée et prélevons dans tous les cas Fr. 60.-- par dossier pour les frais administratifs, soit téléphone, télécopie, etc.

Les frais de dossier (Fr. 60.--) sont pris en charge si vous êtes assurés par nos soins sur présentation d'un certificat médical.

Dans tous les autres cas, ils sont à la charge du client (ou de son assurance).

4. Assurance frais d'annulation, SOS rapatriement obligatoires :

4.1. Les assurances frais d'annulation et SOS rapatriement sont obligatoires et doivent être impérativement conclues à l'inscription, ou au plus tard une semaine après.

Une fois l'assurance conclue, cette dernière ne peut plus être annulée et sera facturée.

Si vous possédez votre propre assurance pour frais d'annulation et SOS rapatriement, vous pouvez renoncer à souscrire une telle assurance au moment de la réservation (nous déclinons toutes responsabilités pour les personnes mal-assurées).

4.2. Si vous annulez votre voyage moins de 60 jours avant le départ, les frais d'annulation seront calculés comme suit, en pour-cent du prix forfaitaire (ils sont couverts par l'assurance obligatoire frais d'annulation, sur présentation d'un certificat médical uniquement):

60 – 40 jours avant le départ	30%
39 – 21 jours avant le départ	50%
20 – 08 jours avant le départ	75%
07 – au jour du départ	100%

Remarque : dès l'inscription les frais de dossier de Frs 10.-- , vous seront facturés automatiquement.

Tous spectacles, concerts, entrées aux parcs à thème tel que : Puy du Fou, Futuroscope, Disneyland Paris, etc. seront facturés.

4.3. Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- les maladies et les événements qui étaient existants lors de la conclusion de l'assurance.

- l'annulation du voyage à la suite d'un nouvel emploi.

- l'indisponibilité professionnelle ou privée.

- lors du départ du voyage, manquer l'autocar par suite d'un retard provoqué par l'assuré.

- les cas non-couverts par l'assurance, selon leurs conditions.

4.4. Le droit de désigner à temps un voyageur de remplacement n'est pas touché par cette réglementation.

4.5. Important : les assurés suisses qui se rendent dans un état membre de l'UE, en cas d'urgence médicale ont droit aux prestations prévues par les dispositions du pays dans lequel ils séjournent. Pour bénéficier de la prise en charge des prestations à l'étranger, il faut toujours être en possession de sa carte d'assurance.

5. Adaptation des prix :

Nos prix ont été calculés avec le plus grand soin. Si, contre toute attente, des impôts, du carburant, des taxes d'aéroport, d'autres taxes ou frais devraient subir une augmentation ou être nouvellement introduits, obligeant les prestataires de services à augmenter leurs prix, si les cours des changes subissaient une forte augmentation ou si le taux de TVA augmentait, nous nous réservons le droit d'adapter nos prix jusqu'à concurrence de 10% au maximum du prix confirmé. Les augmentations de prix vous sont communiquées au plus tard jusqu'à 20 jours avant le départ. Au cas où l'augmentation dépasserait 10%, vous auriez la possibilité de résilier votre contrat dans les 5 jours par lettre recommandée exclusivement.

6. Chambres individuelles :

Nous disposons d'un nombre limité de chambres individuelles et parfois leur confort n'est pas le même que celui des chambres doubles.

Les suppléments sont indiqués dans chaque circuit.

7. Bagages :

Nos autocars possèdent des coffres spacieux pour les emporter. Toutefois, pour des raisons pratiques, **il est nécessaire que chaque participant réduise au maximum la quantité de ses bagages, à savoir 1 valise et 1 bagage à main par personne.**

Nous vous rendons expressément attentifs au fait que vous êtes personnellement responsables de vos bagages ainsi que de vos appareils photos, bijoux, autres, etc. pendant toute la durée du voyage.

L'entreprise décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dommage ou oubli de vos affaires.

Veuillez contrôler si votre assurance ménage couvre vos effets personnels et vos bagages.

8. Responsabilité :

Pendant la marche de l'autocar, les passagers sont totalement couverts par notre assurance responsabilité civile.

Nous déclinons toute responsabilité pour les personnes s'inscrivant sans pouvoir supporter le voyage.

En dehors de l'autocar, nous n'assumons aucune responsabilité.

Veuillez contrôler si votre couverture d'assurance maladie/accident s'étend à l'étranger.

9. Notre annulation de voyage :

Si le voyage ne pouvait avoir lieu pour des raisons de force majeure ou un manque de participants, le montant payé serait intégralement remboursé ; toute indemnité de dédommagement étant exclue.

Dans le cas d'un nombre insuffisant de participants, vous seriez avisé 12 à 15 jours avant le départ (variable suivant le voyage).

Les programmes de nos voyages peuvent subir de légères adaptations.

10. Formalités douanières :

Elles sont indiquées à chaque circuit. Pour les étrangers, veuillez vous renseigner à vos consulats et ambassades respectifs.

Nous déclinons toute responsabilité quant aux cartes d'identité, passeports ou visas non valables ou périmés.

11. Réclamations :

Dans les 7 jours après le retour du voyage, par écrit exclusivement.

13. Fumée dans le car :

Il est strictement interdit de fumer dans le car.

12. For juridique :

Le seul for juridique est à Yverdon